

MAIRIE DE



BAYON

54290

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 17

Présents : 16

Absents : 1

Excusés : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

26/06/2020

Date d'affichage

03/07/2020

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

03/07/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2020

L'an deux mille vingt, le premier juillet à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme LURION Eve-Hélène, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme RAUMEL Karine, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Étai(ent) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : M. BATTISTON Serge

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme DELORME Sylvie

Vote du budget primitif communal 2020 Délibération n°2020 - 41

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nicole CHARROIS,
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : **657 271,00**

Recettes : **1 117 271,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 561 201,11**

Recettes : **1 695 466,36**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 237 271,00 (dont 580 000,00 de RAR)
Recettes : 1 237 271,00 (dont 120 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 561 201,11 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 1 695 466,36 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de voter le budget primitif 2020 de la Commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

